

PREFET DE DORDOGNE

Périgueux, le mardi 24 mars 2015

**Service départemental de la  
communication  
interministérielle**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Campagne PAC 2015**

2015 est l'année de mise en œuvre de la nouvelle PAC. L'ensemble des textes communautaires a été négocié et les arbitrages nationaux ont été rendus.

Le plan de recalage des surfaces éligibles, imposé à la France suite aux audits de la Commission sur les campagnes 2008 à 2012, contraint le gouvernement à décaler les dates pour le dépôt des demandes d'aides.

**1 - AIDES A LA SURFACE**

**Le dépôt des demandes d'aides à la surface sera ouvert le 27 avril et jusqu'au 9 juin inclus.**

Cette campagne doit permettre :

- de simplifier les modalités de déclaration pour les agriculteurs, tout en gardant le principe que chaque agriculteur est responsable de sa déclaration ;
- d'assurer un délai suffisant aux agriculteurs pour effectuer sereinement leur déclaration ;
- de tenir le calendrier de versement des aides aux agriculteurs.

Des modalités simples seront mises en place pour assister les agriculteurs dans la détermination des surfaces d'intérêt écologique, des éléments non agricoles et des surfaces des parcelles déclarées.

Telepac, adapté pour la campagne 2015, permettra aux agriculteurs d'être guidés pas à pas dans leur déclaration. La télédéclaration est donc vivement recommandée.

**2- LES AIDES ANIMALES**

**Le dépôt des demandes des aides animales est ouvert du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 15 mai 2015 inclus.**

La Direction Départementale des Territoires (DDT) rappelle aux éleveurs que la télédéclaration des aides animales est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015.

Les aides animales concernent :

- l'aide bovine allaitante (ABA)
- l'aide bovine laitière (ABL)
- le veau sous la mère et veau bio (VSLM)

**Ces aides font l'objet d'une télédéclaration à part, dans le menu « Aides bovines 2015 » et cette télédéclaration est ouverte sous TéléPAC jusqu'au 15 mai inclus.**

Pour information, et ce à titre exceptionnel compte-tenu des dates d'ouverture de TéléPAC,  
**la DDT sera fermée le vendredi 15 mai 2015.**

**Les services de la DDT restent à votre disposition pour toute information complémentaire  
au 05.53.45.57.00 (accueil téléphonique ouvert le matin).**

**Contacts presse:**

**Préfecture de la Dordogne**

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

[valerie.lescure@dordogne.gouv.fr](mailto:valerie.lescure@dordogne.gouv.fr)